# PROJET

## L'application mobile « la Zakât » : Une zakât mobile en vue d'une contribution à la bonne marche de l'islam

**Contenu :**



### 1 - Présentation

### 1 - 1 Objectif

L'application mobile **« la Zakât »** a été conçue pour être une plateforme qui permettra de récolter très judicieusement, pendant le mois sacré du Ramadan, les zakâts au profit des pauvres, des nouveaux convertis dont le cœur est à raffermir, etc.  Par ailleurs, grâce à l'application mobile **« la Zakât »**, tout fidèle n'ayant pas, faute d'argent liquide ou en cas d'indisponibilité, contribué financièrement par exemple à l'occasion d'une prière commune d'un vendredi, d'honorer malgré tout l'acte manqué en se servant de son téléphone portable. Cela devrait être fait ultérieurement, en cas d'absence d'argent liquide, compte tenu de l'importunité de l'utilisation des téléphones, lors des prières.

Afin de pouvoir faire des transferts d'argent, bien entendu en vue des zakâts, les fidèles auront tout d'abord à créer des comptes, à la faveur de l'application mobile **« la zakât »**. Il importe sans nul doute de souligner que les comptes qui seront créés ne pourront nullement servir à d'autres fins. Par ailleurs, ils seront, chacun, un produit inédit devant à juste titre être nommé **« compte-zakâts »**.

Pour mettre en évidence l'originalité du **« compte-zakâts »,** on dirait qu'à l'exception des dépôts qui seront faits ainsi que les transferts dont les bénéficiaires seront, soit les mosquées, soit les ayants droit des zakâts au travers des mosquées, il - **le « compte-zakâts »** - ne se prêtera pas aux transactions ou opérations telles que les paiements, les retraits, etc. Quoi qu'il en soit, les titulaires de ce compte ne seront pas privés de la latitude de consulter leurs soldes et de changer leurs codes secrets. Pour tout dire, aucun fidèle qui aura un **« compte-zakâts »** ne pourra en tirer satisfaction ni matériellement, ni financièrement. Cependant, on peut dire que chaque utilisation de l'application mobile **« la zakât »** ne manquera pas d'être sanctifiante.

Il est sans doute nécessaire de relever d'ores et déjà que le fonctionnement à proprement parler des **« compte-zakâts »** reposera sur deux axes : Premièrement, les dépôts d'argent que feront les titulaires de ces comptes ; ensuite, le transfert desdits dépôts aux **« compte-zakâts »** que les imams créeront pour leurs mosquées.

Afin que le **« compte-zakâts »** contribue véritablement à la bonne marche de l'islam, l'application mobile **« la zakât »** qui le sous-tendra comportera un listing des contributions qui seront attendues. Ce listing sera établi et mis à jour très régulièrement par chaque imam.. Exemple de listing en question :

- Contributions au profit de la mosquée ;
- Contributions au profit des ayants droit des zakâts (contributions à percevoir pendant le Ramadan);
- Contributions occasionnelles

### 1 - 2 Fonctionnement

A titre de rappel, on peut dire que l'utilisation proprement dite du **« compte-zakâts »** se limitera au processus d'envoi d'argent aux mosquées. Un partenariat avec certaines banques garantira les retraits qu'il conviendra de faire. Pour suivre le processus qui permettra d'aboutir aux transferts envisagés, il faudra d'abord accéder à l'application mobile **«la zakât »**.

Cette application peut être exploitée soit pour un pays donné, soit pour une contrée, ou en fonction de tous les pays dans le monde où l'islam est pratiqué. Dans le dernier cas, toute personne qui accédera à l'application sera immédiatement conduite à une liste, par ordre alphabétique, des pays. Chaque désignation sur cette liste sera précédée d'un chiffre, en commençant par exemple par 1. En tapant le chiffre qui correspondra au pays qu'il (l'utilisateur de l'application) aura choisi, ce dernier verra surgir une liste par exemple des villes dudit pays. En tapant le chiffre qui correspondra à une ville quelconque, l'utilisateur de l'application sera conduit à une liste des mosquées de cette ville. Ces mosquées, ou plutôt leurs noms devant également être précédés chacun d'un chiffre, l'utilisateur de l'application aura à taper le chiffre qui se rapportera à la mosquée de son choix, probablement celle dont il sera un fidèle. Le choix ainsi entériné, le listing des contributions qui aura été établi et mis à jour par le l'imam de la mosquée concernée s'affichera. Il permettra à l'utilisateur de l'application de déterminer l'objet de sa contribution avant d'en indiquer le montant. Le processus esquissé sera clos dès que l'expéditeur entrera son code secret. L'expéditeur sera en effet l'utilisateur de l'application qui aura satisfait à toutes les étapes du processus.

Le **« compte-zakâts »** de la mosquée qui aura été « sélectionnée » sera crédité, pendant que l'expéditeur recevra automatiquement un SMS qui lui fera part, entre autres, du nouveau solde de son compte.

### 2 - Opportunité

L'application mobile **« la zakât »** sera d'une grande utilité, compte tenu du rôle que joueront les **« compte-zakâts »**. Ils seront en effet des recours précieux notamment en cas de manque d'argent liquide lors des prières. Toute réflexion faite, ces comptes donneront lieu aux ressources supplémentaires, au bénéfice des mosquées. Autrement dit, le **« compte-zakâts »** sera un antidote à un manque à gagner que subissent jusqu'à présent, les mosquées.

### 3 - Quelques remarques

On pourra demander aux imams de faire preuve de discrétion, en publiant des codes, au lieu des noms des personnes pauvres ou victimes de graves maladies. Chacun de ces codes devrait précéder un court récit de la souffrance (maladie, déboire, etc.) de chaque personne qu'il faudra secourir. Cela sera sans nul doute de nature à inciter chaque fidèle à se montrer altruiste non seulement au profit des personnes nécessiteuses de sa mosquée, mais de plusieurs autres partout dans le monde, grâce à l'application mobile **« la zakât ».**

La rentabilité de cette initiative ne peut être remise en cause, compte tenu de son vaste marché. A ce sujet, il est sans doute important de souligner, qu'en 2015, le nombre des musulmans dans le monde était estimé à **1,8 milliard**.

**Concepteur du projet** : **Philibert Mboum**
**Lien utile :** **https://archive.org/details/zakat_202211**